

Vichy aux Antilles et en Guyane : 1940-1943

Léo Elisabeth

Abstract

In the French West Indies, admiral Robert tried to lead a relatively autonomous policy until 1943. He attempted to remain loyal to maréchal Pétain and the same time to impleanevel the contradictory demands of United States and of Germany. At the domestic level, the difficultes in food and the excesses of the National revolution induced a Gaullist dissidence and also a negative reaction of the catholic church.

Résumé

Nous avons cherché à faire ressortir les ambiguïtés d'une situation où, soutenu jusqu'en 1943 par les Etats-Unis, l'amiral Robert mène une politique autonome, alors que tenu par sa fidélité au maréchal Pétain, il ne peut se passer de Vichy, tant pour les dollars débloqués sur les avoirs français aux Etats- Unis, que pour les relèves de personnel, et l'obtention des autorisations de naviguer exigées par la commission allemande d'armistice. L'élimination des premières tentatives de ralliement est facilitée par la marine, l'image d'un maréchal qui prépare la revanche, et la crainte de la ségrégation qui pourrait accompagner une occupation par les Etats-Unis. Mais, les problèmes de ravitaillement, le refus de participer à la lutte pour la libération, et l'idéologie de la Révolution nationale provoquent des cassures marquées par d'importants départs en dissidence et les réticences de l'Église catholique.

Citer ce document / Cite this document :

Elisabeth Léo. Vichy aux Antilles et en Guyane : 1940-1943. In: Outre-mers, tome 91, n°342-343, 1er semestre 2004. Vichy et les colonies. pp. 145-174;

doi : <https://doi.org/10.3406/outre.2004.4087>

https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2004_num_91_342_4087

Fichier pdf généré le 26/04/2018

Vichy aux Antilles et en Guyane 1940-1943.

Léo ELISABETH *

Résumé : *Nous avons cherché à faire ressortir les ambiguïtés d'une situation où, soutenu jusqu'en 1943 par les Etats-Unis, l'amiral Robert mène une politique relativement autonome, alors que tenu par sa fidélité au maréchal Pétain, il ne peut se passer de Vichy, tant pour les dollars débloqués sur les avoirs français aux Etats-Unis, que pour les relèves de personnel, et l'obtention des autorisations de naviguer exigées par la commission allemande d'armistice. L'élimination des premières tentatives de ralliement est facilitée par la marine, l'image d'un maréchal qui prépare la revanche, et la crainte de la ségrégation qui pourrait accompagner une occupation par les Etats-Unis. Mais, les problèmes de ravitaillement, le refus de participer à la lutte pour la libération, et l'idéologie de la Révolution nationale provoquent des cassures marquées par d'importants départs en dissidence et les réticences de l'Eglise catholique.*

Mots-clés : *Martinique, Guadeloupe, Guyane, Etats-Unis, Brésil, Casablanca, Dakar, amiral Robert, Vichy, Commission allemande d'armistice, navigation maritime et aérienne, pétroliers, or, avions, dissidence, Eglise catholique, Juifs, francs-maçons, rétablissement de l'esclavage.*

Summary : *In the French West Indies, admiral Robert tried to lead a relatively autonomous policy until 1943. He attempted to remain loyal to maréchal Pétain and the same time to impleanevel the contradictory demands of United States and of Germany. At the domestic level, the difficulties in food and the excesses of the National revolution induced a Gaullist dissidence and also a negative reaction of the catholic church.*

Key-words : *Martinique, Guadeloupe, French Guyana, United States, Brasil, Casablanca, Dakar, admiral Robert, Vichy, German armistice commission, sea and air navigation, tankers, gold, airplanes, dissidence, catholic Church, Jews, free-masons, new slavery.*

Rappelé du cadre de réserve le 1^{er} septembre 1939, à 67 ans, par le ministre des Colonies Georges Mandel, pour commander les forces navales de l'Atlantique Ouest, zone incluant Saint-Pierre et Miquelon, puis nommé Haut-commissaire de la République aux Antilles et en Guyane, l'amiral Georges Robert se cantonne jusqu'à l'annonce de l'armistice dans ses fonctions militaires.

* Président de la Société d'Histoire de la Martinique.

La Guyane a alors 19.000 habitants, et chacune des îles de la Guadeloupe et de la Martinique environ 230.000. L'époque est caractérisée par un attachement profond des masses à la France, une aversion déterminée envers tout ce qui est allemand, des sentiments mitigés face aux Etats-Unis, dans la mesure où les gens de couleur sont très sensibles au *colour bar*, la ségrégation. La montée du gaullisme, et de son corollaire, les départs en dissidence, l'incompréhension de plus en plus généralisée à compter du débarquement des Alliés en Afrique du Nord, aggravée par l'arrêt des importations et le favoritisme dans la répartition de la pénurie, n'empêchent pas les trois colonies d'être les dernières à rallier la France libre. Par l'action de l'amiral Muselier, Saint-Pierre et Miquelon échappent à la zone d'influence de l'amiral Robert dès décembre 1941. La Guyane rallie la France libre le 17 avril 1943, la Martinique le 14 juillet, et la Guadeloupe, le 15.

L'identification avec la disette, la dissidence et le recul des libertés est inséparable de l'*Emile Bertin*, à la Martinique, et de la *Jeanne D'Arc*, à la Guadeloupe. Faute de croiseur, la Guyane ne connaît pas ce traumatisme. Les Martiniquais connaissent l'or de la banque de France, mais, à cet enjeu, il faut ajouter 106 avions, un tiers des pétroliers français, d'autres navires et du sucre.

Pétain était incontournable, mais seuls les noms de certains de ses représentants locaux sont restés dans les mémoires et les études locales sont calquées sur la vision populaire qui fait que les Guyanais disent : « en temps Weber », gouverneur de septembre 1942 à mars 1943, et les Guadeloupéens : « en temps Sorin ». A la Martinique, « en temps Robert » indique que le vrai responsable est l'amiral et non le gouverneur Nicol ¹ Paxton ² qui traite de l'ensemble français, maintient une certaine unité, tout en isolant les trois colonies. Aussi, en privilégiant la Martinique, alors au centre du système, nous avons regroupé en faisant ressortir l'ambiguïté des situations.

L'interruption du ravitaillement étant une des causes de la chute du régime, en traitant du trafic maritime, alors essentiel, nous chercherons à dépasser le cadre des relations conflictuelles avec l'Angleterre, et même celui des négociations avec les Etats-Unis, qui tendent à occulter le reste, pour réinsérer le rôle de Vichy, replacer l'ensemble dans le cadre Atlantique, et rappeler l'implication de la commission allemande d'armistice de Wiesbaden (CAA), dont l'intervention n'est pas révélée au public des trois colonies et qui, pour cette raison, est absente des études locales, et ignorée de la mémoire collective. Viendront ensuite des observations concernant le régime et les réactions des opposants et, enfin, des aspects inédits de l'attitude de l'Eglise catholique.

1. Nous retrouvons un Nicol dans les discussions avec la commission allemande d'armistice.

2. Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, traduction, Editions du Seuil, Paris 1973.

Les ambiguïtés de la diplomatie. Entre le marteau et l'enclume.

Lieu de résidence de l'amiral Robert, dès 1939, la Martinique retrouve un rôle naval perdu depuis près d'un demi-siècle. En 1940, elle domine l'ensemble politiquement et économiquement. La Guadeloupe est reléguée à la périphérie. La Guyane semble à ce point hors du jeu que Robert intitule son livre : *La France aux Antilles* ³. L'accroissement des contraintes qui pèsent sur la circulation maritime renforce le rôle central de Fort-de-France. A compter des premiers mois de 1941, les produits exportés en partent. Ceux qui sont importés y arrivent avant d'être redistribués. La ligne Martinique-Guyane, incontournable pour ravitailler cette dernière colonie et ramener l'or, se prolonge alors par la ligne Guyane-Brésil, devenue indispensable pour ravitailler les Antilles en sucre, et pour un produit alors vital : l'huile. Après l'interruption des exportations, la Guadeloupe nourrit la Martinique avec ses bananes vertes, et le rhum servant à assécher la soif des moteurs à explosion, reste le sucre.

Les relations économiques et humaines avec la France passent par la ligne Casablanca-Fort-de-France. Ce port devient une étape intermittente pour les pétroliers qui vont aux Etats-Unis avant de répartir leur chargement entre l'Afrique du Nord et l'Afrique occidentale française, par le pôle stratégique de Dakar, dont le maintien dans l'orbite de Vichy renforce la position politique de l'amiral car on y voit une compensation possible pour l'Allemagne à une mainmise américaine sur les Antilles et la Guyane. Le liège destiné aux Etats-Unis, alors, semble t-il, produit stratégique, transite à Fort-de-France.

Vichy est l'intermédiaire obligé pour les relations avec l'Allemagne et certaines relations avec les Etats-Unis. La CAA a des représentants au Maroc et l'Allemagne est présente par ses sous-marins. Aussi, lorsque les Etats-Unis acceptent le déplacement d'un navire français, celui-ci ne peut quitter le port sans l'autorisation de la CAA. Sans l'agrément de Vichy, les Etats-Unis n'acceptent pas de débloquer, sur les avoirs français, les dollars nécessaires pour les transactions, d'abord 80.000\$ par mois, puis 100.000, car mises à part quelques expéditions de bananes qui perdurent au début de 1941, les Antilles ne leur vendent rien ⁴.

Pour les Etats-Unis, présents aussi au Maroc, la doctrine de Monroe l'emporte sur le droit international. Les Antilles sont des maillons nécessaires à la sécurité du canal de Panama. Le caoutchouc du Brésil passe au large des Guyanes. D'abord étape sur la route aérienne du Brésil, Cayenne devient en 1943 essentielle pour les relations aériennes avec l'Afrique.

Les Britanniques sont les premiers à tenter de s'imposer. A Fort-de-France, le 20 juin 1940, le croiseur *Dunedin* effectue une visite considérée comme de courtoisie. Le 22, le croiseur *Jeanne d'Arc* et le porte-avion *Béarn* arrivent avec les avions. Le 24, le croiseur *Emile Bertin* arrive avec l'or. Le 28, lorsque le gouverneur général de Trinidad et des Antilles britanniques, Sir

3. Amiral Georges Robert, *La France aux Antilles de 1939 à 1943*, Paris, 1950.

4. Les voies suivies par l'or de Guyane, monopolisé par le régime, restent obscures.

Young, vient tenter de forcer la main de Robert, il est trop tard. Trop tard aussi lorsque le *Fidji* et le *Dunedin* se montrent menaçants dans le cadre de l'opération Astérisk. Face au *Dunedin*, la Guadeloupe est sans défense, mais la puissance de feu concentrée à la Martinique, tant à terre qu'en mer, incite à la prudence. Le 3 juillet, l'attentat de Mers-el-Kébir entraîne une rupture totale. La perfide Albion proposait un repli de la flotte sur les Antilles à un moment où les Etats-Unis considéraient la présence de deux croiseurs comme une menace !

La prudence britannique s'explique aussi par le désir de ne pas mécontenter les Etats-Unis. Entre le 23 septembre et le 3 octobre 1939, réunis à Panama, les Etats américains ont déterminé des zones de sécurité, d'environ 1100 kilomètres, qui englobent l'ensemble des colonies aux mains des Européens, et ils prévoient de se réunir si un changement de souveraineté est envisagé. Toute tentative d'occupation d'une colonie par l'Allemagne est donc vouée à l'échec et c'est en fonction de cette doctrine que, dans les Antilles et en Guyane, l'adhésion à la Révolution nationale ne comporte de volet collaborationniste qu'à travers des accusations concernant le prétendu ravitaillement de sous-marins allemands.

L'Angleterre reléguée au second plan, Vichy se retrouve entre deux interlocuteurs exigeants : les Etats-Unis, obsédés par leur sécurité, et l'Allemagne pour qui l'article 11 de l'armistice interdisant à tous les navires de commerce français de sortir des ports sans autorisation, toute autorisation est une concession qui suppose une compensation.

Dès avril 1940, le sénateur démocrate Reynolds, a relancé la question de l'acquisition des îles françaises pour assurer la défense du canal de Panama. Répercutée par les journaux britanniques et français des Antilles, cette proposition ravive de mauvais souvenirs⁵. A cette époque, le pétrole du Venezuela est raffiné dans les îles hollandaises de Curaçao et d'Aruba. L'armée hollandaise ayant capitulé le 15 mai 1940, au grand dam des Etats-Unis, des expéditions parties des colonies britanniques mettent la main sur le Surinam, et Curaçao, où se trouve la raffinerie de l'anglo-hollandaise Royal Dutch Shell, tandis que, jusqu'à l'armistice, la Martinique occupe Aruba, fief de la très américaine Esso.

Aussi, la conférence panaméricaine réunie à la Havane en juin-juillet 1940 décide de s'opposer à tout transfert de souveraineté d'un pays européen à un autre, et prévoit la possibilité d'occuper un territoire menacé pour y installer une administration provisoire chargée, le danger passé, de l'aider au besoin à former un Etat autonome. La large diffusion de l'Acte de la Havane favorise le resserrement des masses autour du gouvernement de Vichy.

Le 7 juillet 1940, en présence de responsables politiques locaux et de l'attaché naval français en poste à Washington, une réunion concernant le ravitaillement des colonies françaises d'Amérique se tient à Fort-de-France

5. L. Elisabeth, « La question de la cession des Antilles françaises aux Etats-Unis », dans *La Caraïbe et son histoire. Ses contacts avec le monde extérieur*, sous la direction de Lucien Abenon et Nonad Fejic, juillet 2001, Ibis Rouge, p. 109-119

sous la présidence de l'amiral Robert. Ces colonies étant directement concernées par l'Acte de la Havane, le 4 août et le 2 novembre, l'amiral Greenslade, commandant en chef des forces américaines dans les Antilles, vient négocier avec Robert, qui a fait ses premières armes dans la diplomatie à la Conférence de Londres sur le désarmement naval en 1935.

Greenslade impose une sorte de commission américaine d'armistice. Robert accepte la présence d'un observateur naval à Fort-de-France et les navires de guerre ne peuvent se déplacer sans préavis. En contrepartie, il reçoit des garanties pour le ravitaillement en mazout, charbon, ciment, vivres... Qualifié de *gentlemen's agreement* ou arrangement verbal, le texte est écrit, mais comme on dit, non signé, donc engageant en apparence des personnes, non les Etats, et par cela même non communicable obligatoirement à la CAA. En outre, par son caractère, elle fait bénéficier l'amiral d'une véritable reconnaissance internationale et d'une grande confiance attachée à sa personne.

Les Etats-Unis aimeraient bien récupérer les avions. D'Halifax à Fort-de-France, le *Béarn* a transporté : 23 avions de chasse, 44 de bombardement, 25 de liaison. La *Jeanne d'Arc* : 6 de chasse, 8 de liaison, soit 106 avions, dont 5 appartiennent au gouvernement belge. Robert fait observer qu'ils ont été payés et que leur rétrocession constituerait une violation de l'armistice. Inutilisables faute de terrain, d'essence et de pilotes, ils sont néanmoins considérés comme une menace dans la mesure où ils pourraient être cédés à un tiers avec leur armement et leurs bombes. Ils sont mis à terre, démontés, et Vichy entreprendra de longues et inutiles négociations pour les envoyer en Indochine puis en Afrique du Nord ⁶.

Les Etats-Unis veulent aussi contrôler aussi l'or. Outre un lot envoyé à Dakar, 286 tonnes d'or appartenant à la Banque de France sont arrivés en sacs sur l'*Emile Bertin*. L'amiral Robert les fait entreposer dans une casemate au fort Desaix et reconditionner dans un peu plus de 8000 caisses de 35 kilos ⁷. En novembre, il accepte de faire constater les conditions d'entreposage et garantit que le stock ne sera pas déplacé sans préavis.

Par contre, il refuse le contrôle postal et l'installation d'une base navale en faisant ressortir qu'en représaille, les Allemands pourraient bien s'installer à Dakar. Greenslade tente d'obtenir l'installation d'un poste radio servi par du personnel militaire. Pour éviter « une amorce de base » à travers un important poste d'écoute, Robert a préféré le passage quotidien d'un hydravion militaire, qui ne survole pas, car ce serait une violation de la souveraineté française, mais amerrit sous les yeux de tous, sans exister diplomatiquement.

Robert a demandé à Greenslade d'intervenir pour faire arrêter la campagne de presse qui se développe aux Etats-Unis au sujet de l'installation d'une base à Fort-de-France, question traitée à grand bruit, tandis que, pour

6. Le démontage des avions a permis à l'amiral de renforcer le potentiel militaire de ses compagnies de débarquement, et sa DCA, en les équipant d'appareils radio et de mitrailleuses 7,62 et 12,7 bien approvisionnées en munitions.

7. Pour la petite histoire, les caisses ayant été fabriquées avec un bois de Guyane au nom scatologique, cet or avait une odeur !

Cayenne, tout se passe dans la discrétion. Mais, à la suite à la rencontre dite de l'Atlantique, en août, Roosevelt s'entend en septembre avec Churchill pour échanger des bases cédées pour 99 ans dans les îles de Terre Neuve, des Bermudes, des Bahamas, d'Antigua, de Sainte-Lucie, de Trinidad, et en Guyane britannique, contre 50 vieux destroyers. Aussi, en octobre, au nom de ce qui sera qualifié le 31 janvier 1941 de « *gap in the potential defense line* » par le correspondant de l'*United Press*, Peter C. Rhodes, qui est arrivé dans les Antilles au début de novembre, deux navires américains croisent devant la Martinique. Un troisième stationne à Cayenne.

Le 7 décembre⁸, de passage près de la Martinique, Roosevelt obtient que Robert fasse transporter le consul et l'observateur naval à son bord. Parallèlement, la campagne pour l'installation d'une base aérienne et navale est relancée en particulier par le *Daily News* et *Colliers*. Ce dernier article qui traite la Martinique de « Perle puante » est particulièrement contreproductif.

Depuis septembre 1940, après les accords Robert-Greenslade, le trafic a repris avec l'accord de la CAA « après que le gouvernement des Etats-Unis eut donné une garantie officielle de non saisie ». Les cargos *Guadeloupe*, *Saint-Domingue* et *Duc d'Aumale*, ainsi que le pétrolier *Bahram*, sont affectés aux relations Martinique, Etats-Unis, Saint-Domingue et Brésil⁹. Cette flotte importe et redistribue sans sortir de « l'hémisphère » américain¹⁰.

L'acte de la Havane interdisant toute tentative britannique d'occupation, restent les saisies de navires non garantis que les Allemands considèrent comme un renforcement du potentiel adverse. Par exemple, en octobre 1940, le *Cuba*, qui ramenait un millier de démobilisés et de fonctionnaires, est dirigé vers la Sierra Leone. En mai 1941, le *Winnipeg* arrivant avec 700 passagers, puis le cargo *Arica*, en route pour le Maroc, sont capturés. Ces deux derniers sont retenus 4 mois, mais seuls 30 passagers et marins du *Winnipeg*, et 11 de l'*Arica*, auraient opté pour la France libre représentée à Trinidad par le capitaine Adigard des Gauteries et le lieutenant Kaminker¹¹, père de Simone Signoret.

Des saisies sont opérées aussi aux Etats-Unis. Ainsi, le 27 mars 1941, le bananier *Fort-Royal* est saisi à New-York par la Royal Exchange Assurance. Ici, l'ambiguïté provient du fait que les saisies se font pour défaut de paiement de combustibles, alors que le gouvernement des Etats-Unis refuse de débloquer les dollars nécessaires.

Une négociation globale, à laquelle l'amiral Robert ne participe pas, s'engage sous forme bilatérale : France-Etats-Unis d'une part, France-Allemagne de l'autre : autorisation préalable, garanties, compensations,

8. Amiral Georges Robert, *op. cit.*, Paris 1950, p. 98.

9. Le *Bahram* va d'abord à Saint-Thomas, puis à Carapito au Venezuela. Une partie du trafic est assurée par des cargos américains de l'Alcoa Steamship Company, et de la République dominicaine.

10. L'océan atlantique est, politiquement, coupé en deux hémisphères par une ligne nord-sud qui sépare l'ancien monde du nouveau.

11. Vincennes, Marine, TTD 792, au moins en 1944, le lieutenant André Kaminker a pris la succession de Bayle à la direction du service d'information et de la censure à Fort-de-France.

contrôle, sont les maîtres mots. Les Etats-Unis obtiennent la libération des navires saisis par les Britanniques, mais exigent un contrôle des marchandises et des passagers allant jusqu'à la visite des navires, imposent la rotation de deux pétroliers qui doivent quitter simultanément Casablanca et les Etats-Unis, et prétendent que leur autorisation est nécessaire pour envoyer des armes à Weygand. Aussi, le 9 juin, Hemmen, le président de la délégation allemande d'armistice pour l'économie, écrit : « Le gouvernement du Reich ne peut ni autoriser un contrôle américain dans les ports de l'Afrique du Nord, ni admettre davantage que (...) des accords conclus entre l'Allemagne et la France et portant sur la livraison en Afrique du Nord des armes dont il est question, doivent être soumis à l'approbation des autorités américaines ». Le 31 juillet, il proteste contre la multiplication des vice-consuls américains en Afrique du Nord. 11 auraient été nommés, et ils seraient en route.

Les interrelations avec les Antilles se précisent. Outre un non-dit, le liège, la Martinique devient zone de transit entre les Etats-Unis et Casablanca pour les pétroliers. Les Etats-Unis redoutent une recherche de compensation dans leur zone réservée. De Washington, le 12 août 1941 ¹², l'ambassadeur Henry-Haye, signale que le sénateur Georges, ancien président de la commission des Affaires étrangères, a déclaré « que pour prévenir l'établissement d'un contrôle allemand sur les territoires français de l'hémisphère occidental, les Etats-Unis pourraient être amenés à occuper la Martinique », en y installant une espèce de condominium sans transfert de souveraineté.

Le 18 août ¹³, la reprise du trafic entre la Martinique et Casablanca est à l'ordre du jour avec « l'agrément des gouvernements britanniques et américains (...) A l'aller, les navires transporteront seulement des marchandises commerciales originaires d'Afrique du Nord (...) des fonctionnaires et militaires dont les noms seront communiqués au consul américain à Casablanca », et un seul sac de courrier officiel contenant un pli de courrier familial destiné aux fonctionnaires et militaires. Au retour, ils transporteront des marchandises des Antilles, en fait du sucre, un seul sac de courrier ¹⁴, et les fonctionnaires et militaires rapatriés.

Un premier départ est prévu. Ensuite, le rythme devra être d'un par semaine. Comme pour tourner le contrôle américain, il faut tricher pour le matériel téléphonique ou télégraphique : fil de cuivre, isolateurs, le 18 novembre, on cherche à établir un lien avec les demandes de la Pan American Airways pour renforcer ses installations radioélectriques à Fort-de-France et à la Guadeloupe, car les discussions concernent aussi le trafic aérien. En septembre 1941, la CAA exige l'interdiction des patrouilles navales. Le 20 septembre, elle met un terme aux négociations concernant le transfert des avions du *Béarn*.

D'autres exigences américaines se font jour. Le 1^{er} octobre, Haye a revu Roosevelt préoccupé par « la décision du gouvernement de mettre à exécu-

12. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 42.

13. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 42.

14. On trouve quand même du courrier adressé à d'autres que des militaires et fonctionnaires et même des journaux. Reste à préciser les dates et ce contrôle vaut bien celui des Allemands.

tion le plan de fortification de la Martinique, pris avant la guerre ¹⁵ ». En échange de garanties contre tout coup de force britannique, le président réclame une déclaration de neutralité absolue et préconise la démilitarisation et l'installation d'observateurs à la Guadeloupe, en Guyane, et à Saint-Pierre et Miquelon.

Les négociations entreprises par de Boisanger, gouverneur de la Banque de France, président de la délégation française d'armistice pour l'économie, avec son homologue allemand, Hemmen, pour le transport à Casablanca et à Dakar des produits pétroliers en provenance d'Amérique, attirent l'attention sur les six pétroliers immobilisés à la Martinique. En avril 1941 ¹⁶, considérant que le *Frimaire* et le *Shéhérazade* ne suffisent pas, de Boisanger espère mettre en route le *Barham*, le *Bourgogne* et le *Kobad*, tandis que le *Limousin*, *C. I. P.* et *Motrix* attendront la libération de deux navires par les Etats-Unis. Outre la demande d'envoi à Casablanca de trois cargos français, immobilisés en Méditerranée, parce que marchant au mazout, au moins depuis le mois d'août, le déblocage des pétroliers s'accompagne de demandes d'affectation de la moitié à des transports vers le Brésil et Porto Rico. En septembre, un lien apparaît clairement entre la levée partielle des saisies opérées aux Etats-Unis et la location de certains de ces pétroliers. Hemmen répond le 16 septembre « que cette proposition permettrait aux Etats-Unis de disposer de trois nouveaux pétroliers pour le trafic avec l'Amérique du Sud, ce qui libérerait autant de navires (...) pour le transport Amérique-Angleterre ».

Le 8 novembre 1941, il annonce que le Reich est prêt à autoriser les pourparlers pour l'affrètement de navires par les Américains en échange de facilités pour l'Afrique du Nord et les Antilles. En contrepartie, il réclame 50.000 tonnes de navires étrangers immobilisés dans des ports français et déjà réclamés par la CAA. Le 9, il écrit que l'Allemagne « est virtuellement en guerre » avec les Etats-Unis. En décembre, tout est consommé. Le 7, les Japonais attaquent Pearl Harbour. Le 8, le Japon déclare la guerre à l'Angleterre et aux Etats-Unis, le 11, l'Allemagne et l'Italie en font autant.

Les discussions qui suivent ne sont pas totalement sans issue. La CAA autorise la poursuite des négociations à condition que l'exportation du liège soit interdite, qu'elle soit régulièrement informée, qu'en cas de saisie la France lui remette un tonnage équivalent, et que les instructions de sabordage aux Antilles soient confirmées. A la faveur de cette situation, l'amiral Robert retrouve une autonomie relative. Le 14 décembre, l'observateur naval annonce l'arrivée du contre-amiral Horne, de l'Etat-major général de la Marine, envoyé par Roosevelt. Le *Barham* est retenu à Carapito. Entre le 12 et le 25 décembre, on recense 27 violations de l'espace aérien de la Martini-

15. Les travaux d'installation de canons de 164, d'une portée de 18.000 mètres, en cours au Diamant, et le projet de base sous-marine sont arrêtés, mais Robert poursuit l'installation des 164 de Tartenson, à Fort-de-France, agrandit le bassin de radoub pour pouvoir caréner l'*Emile Bertin*, et organise une défense antiaérienne et anti-chars.

16. Affaires étrangères, Guerre de 1939-1945, Relations commerciales Vichy-Allemagne, n° 44.

que, 10 entre le 25 et le 31. En Guyane, c'est presque tous les jours. Par contre, l'avion militaire qui amerrit à Fort-de-France ne viole rien.

Le 17 décembre, sous la forme d'un mémorandum, Robert et Horne s'entendent pour le doublement du préavis concernant les mouvements des navires de guerre : 4 pour les croiseurs, 2 pour le *Barfleur*. Robert garantit que les avions du *Béarn* ne sont pas utilisables, que l'or restera sous sa garde, et qu'il préviendra s'il est question de le remplacer. Cette allusion suggère que les Américains l'ont mis en garde. La question a, en effet, été sérieusement étudiée à Vichy après le retour de la mission Carde et Revoil, comme l'indique une note des Affaires étrangères du 7 janvier 1941¹⁷ : « le gouverneur général Carde est venu rendre visite à la sous direction d'Amérique, et (...) a donné à entendre que la gestion de l'amiral Robert n'était pas assez ferme vis-à-vis des populations antillaises, accoutumées de trop longue date à un régime privilégié. Les services du département ont d'autre part, su confidentiellement que, tout en appréciant à leur valeur les services rendus par l'amiral Robert, l'Amirauté n'insisterait pas pour le maintenir à son poste (...) Si (...) le remplacement de l'amiral Robert était envisagé, il y aurait lieu de tenir compte du facteur représenté par la confiance que les Américains ont témoigné à cet officier général et qui pourrait ne pas leur faire enregistrer sans un certain déplaisir le changement de titulaire du poste. »

En échange, Robert a demandé à Horne le retour du *Barham*, le ravitaillement du *Wyoming*, et la remise en service de trois navires immobilisés aux Etats-Unis : *Fort-Royal*, *Nemours* et *Angoulême*, ce dernier affecté au transport du charbon. La CAA est tenue au courant par Vichy. En février, la brève escale d'un sous-marin allemand fait remonter la tension.

Les Etats-Unis et l'Allemagne étant en guerre, le 28 janvier 1942, à la conférence de Rio de Janeiro, les Etats américains rompent leurs relations diplomatiques avec l'Axe. Les Etats-Unis débarquent à Aruba pour protéger les installations d'Esso. Pour leur montrer que la marine allemande peut frapper partout, l'U 156 reçoit mission de bombarder la raffinerie¹⁸. Le 16 février, l'enseigne Van dem Born oublie vraisemblablement de faire déboucher un canon qui explose au premier coup. A bord, on l'ampute. Mais il est fils d'amiral, et le commandant, qui a reçu l'ordre de le débarquer à Fort-de-France, exécute cette nouvelle mission dans la nuit du 20 au 21.

Le plus attrapé est encore Hickey, l'observateur naval tatillon qui a remplacé Blankenship, car il n'apprend la nouvelle que lorsqu'elle est rendue publique le 21. Pour se venger, et comme le 20, le *Barfleur* a recueilli l'équipage d'un cargo américain coulé près de la Dominique, il accuse l'amiral Robert de ravitailler les sous-marins allemands, sous prétexte qu'il « avait cru pendant quelques heures que le sous-marin était entré en rade » pour se faire ravitailler par un des pétroliers. Après, rien ne sert de démentir¹⁹. La presse et les autorités américaines se servent de cette calomnie comme moyen

17. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 42.

18. Jusque-là les sous-marins allemands concentraient leurs efforts sur Curaçao.

19. Deux semaines plus tard, deux navires sont torpillés dans le port de Castries, à Sainte-Lucie.

de pression. On voit des sous-marins partout et, d'anciens marins qui participaient aux manœuvres d'ouverture et de fermeture du filet anti-sous-marins, affirment encore en avoir vu un dans les mailles !

A Vichy, le 23 février, l'amiral Leahy, gouverneur de Porto Rico avant d'être nommé ambassadeur, écrit dans un aide-mémoire : « Le gouvernement des Etats-Unis a été informé qu'un sous-marin allemand est entré le 21 février dans le port de Fort-de-France (...) afin d'y faire hospitaliser un officier et y a obtenu des facilités qui l'aideront à poursuivre ses opérations ». Jugeant inadmissible cette utilisation « comme base pour les opérations de l'Axe », il prévient que les Etats-Unis n'admettront « sous aucun prétexte », l'accès d'un port ou territoire français aux navires et aux avions de cette coalition.

Darlan répond que le débarquement du blessé a été fait en conformité avec l'article 15 de la convention de La Haye du 18 octobre 1907, et décide que l'accès des ports et des eaux territoriales des possessions françaises, qu'il fixe à 6 milles, est interdit aux navires de guerre, à leurs bâtiments auxiliaires, et aux avions militaires « des puissances belligérantes ».

Le 5 mars, Leahy réplique que cette décision implique une révision des accords Robert-Greenslade et Robert-Horn. Son pays ne pouvant envisager un accord qui « limiterait son droit de patrouille dans les régions de l'Amérique et de la mer des Caraïbes », il insiste pour une interdiction complète aux seuls navires et avions de l'Axe. On négocie et, le 24 mars ²⁰, il confirme l'ambiguïté : « Il est entendu que l'accord visant à refuser l'accès de ports français (...) ne modifie en aucune façon (...) l'accord Robert-Greenslade et l'accord Robert-Hoover », et n'oublie pas de rappeler la nécessité du survol de la Guyane. Aussi, à Fort-de-France, la liaison quotidienne par l'hydravion militaire américain continue et, la France et les Etats-Unis concluent un accord sur le trafic Etats-Unis-Casablanca, vite rendu caduc par la crise de mai 1942.

Après « deux visites de courtoisie », le 9 mai 1942 ²¹, l'amiral Hoover, commandant du district naval de la Caraïbe, revient « inopinément » avec Samuel Reber, diplomate retors et impitoyable, que Robert a connu à la Conférence de Londres, et qui est venu discuter en avril 1941. Le trafic est suspendu. L'*Angoulême* est retenu à Mobile. On craint des débarquements dans les trois colonies. Hoover présente un ultimatum : le gouvernement des Etats-Unis est prêt à traiter avec Robert seul. Celui-ci préfère maintenir ses liens avec Vichy. Hoover obtient la quasi-immobilisation des navires de guerre par le démontage de pièces essentielles de machines. Seul le *Barfleur* est autorisé à circuler, mais les culasses de trois de ses quatre canons de 150mm, des Krupp, sont démontées ²². La CAA voulait que le tout soit envoyé en France. Robert obtient l'envoi à Casablanca sur le *Barfleur*. Qu'ont-ils dit de la Guyane ?

20. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 42.

21. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Relations commerciales, Vichy-Allemagne, n° 47.

22. Le *Béarn* est échoué, une partie de son armement est mis à terre et le navire est utilisé pour des émissions de radio opérées par la Marine après la fermeture de la station privée.

Pendant les négociations, le 23 mai, le *Présidente Trujillo*, de la République dominicaine, seul navire étranger qui continue à ravitailler les Antilles, et par delà, la Guyane, est coulé à 1 mille et demi des côtes martiniquaises. Geste inconsidéré d'un maniaque de la torpille ou ordre supérieur ? Le 25, le *Blakely* qui recherche le coupable à la sortie de la baie de Fort-de-France, se retrouve amputé de 30 mètres, de la proue à la passerelle, à moins de 4 milles, encore dans les eaux territoriales. Dans l'esprit de l'accord du 24 mars, le navire reste amarré 24 heures au *Béarn* et, après son remorquage, des blessés restent à Fort-de-France.

Les Américains accordent le retour de l'*Angoulême*, mais réclament l'affrètement des pétroliers. Le 20 juin 1942²³, la CAA est disposée à autoriser l'envoi d'un navire aux Etats-Unis à titre d'essai avec un préavis de 10 jours. Le *Guadeloupe*, qui doit se rendre à New-York voit son départ reporté. Il en est de même pour le *Saint-Domingue* et le *Duc d'Aumale* sur la ligne Guyane-Brésil, alors que la question de l'huile devient dramatique. En contrepartie, outre la rétrocession d'un tonnage équivalent en cas de saisie, le gouvernement allemand demande le renforcement de son contrôle sur le port de Casablanca et rappelle des exigences, qu'elle sait que la France ne pourra satisfaire : fourniture d'huiles en provenance d'Afrique noire ; élévation des livraisons de phosphates du Maroc à 36.000 tonnes pour août et septembre, cession de 160.000 carats de diamants industriels, qui appartenaient au gouvernement belge et que le gouvernement français prétend ne plus avoir.

Le trafic reprend de juillet à novembre. Le 8, les Alliés débarquent en Afrique du Nord. Les relations diplomatiques sont rompues entre les Etats-Unis et Vichy, mais pas avec l'amiral. Le 13 novembre²⁴, Reber lui écrit : « En dépit de la décision prise par le gouvernement de Vichy de rompre les relations diplomatiques avec les Etats-Unis, le gouvernement des Etats-Unis, avec l'approbation du président, est disposé à maintenir les relations avec les territoires sous votre autorité, sur la base d'un gentlemen's agreement non signé, conforme au projet sur lequel nous étions tombés d'accord avant le 8 novembre ». La représentation consulaire est maintenue.

En théorie, le *Duc d'Aumale*, le *Guadeloupe*, le *Saint-Domingue* et l'*Angoulême* sont autorisés à circuler, et Robert bénéficie du déblocage de 100.000 \$ par mois. Mais il reste la question récurrente des pétroliers et celle du sucre. L'Etat a acheté ce qui restait de la récolte de 1941, et celle de 1942. Déjà embarrassé par 40.000 tonnes de sucre, l'amiral Robert voit approcher la récolte de 1943. Les Américains sont prêts à tout acheter. La CAA refuse. Vichy implore. Les Allemands insistent sur les consignes de sabotage des navires, de destruction des avions et d'immersion de l'or. Le 4 janvier²⁵, von Ribbentrop, qui a pris directement l'affaire en mains, fait savoir à Laval par le canal du consul général Krug von Nida « que le gouvernement du Reich est

23. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Relations commerciales Vichy-Allemagne, n° 46.

24. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 47

25. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 48.

d'accord pour que le gouvernement français donne son accord à l'amiral Robert » pour l'utilisation du *Duc d'Aumale*, du *Guadeloupe*, du *Saint-Domingue*, de l'*Angoulême* et du pétrolier *Bourgogne*. Mais, après avoir rappelé que « c'est malgré le gouvernement du Reich qu'un accord a été conclu entre l'amiral Robert et le gouvernement des Etats-Unis en vue d'immobiliser aux Antilles les navires de guerre », et que les pièces de machines auraient dû être dirigées sur le territoire français de la métropole, il exige des garanties.

Laval transmet le 6. Le 8, Robert, qui recopie presque littéralement le message, répond : « je m'engage formellement (...) : a prendre toutes mesures pour qu'en aucun cas les navires de guerre (...) les avions (...) le stock d'or, les navires de commerce, pétroliers et autres (...) ne tombent pas aux mains des puissances en guerre avec l'Axe (...) à m'abstenir de toute relation avec les autorités dissidentes de l'Afrique du Nord ». Après ce sacrifice, il demande quelques jours plus tard l'autorisation de leur envoyer le sucre par le *Sagittaire* et l'*Oregon*, immobilisés à la Martinique, en affirmant « que ce trafic n'entraînerait pas son entrée en relation avec les autorités françaises en Afrique du Nord ». De part et d'autre, tout reste à l'état de promesses de pure forme. L'amiral n'a pas l'intention de saborder. Il n'est pas question d'aller chercher de l'huile au Brésil, pays en guerre avec l'Allemagne. L'*Angoulême* est autorisé à se rendre aux Etats-Unis, mais d'accord avec les autorités, l'équipage refuse de revenir tant que Robert n'aura pas rejoint la France libre.

Reste la question du trafic aérien et du survol, séparée de celle du ravitaillement à cause de ses caractères particuliers surtout en Guyane. Chathuant ²⁶, qui évoque une pression, écrit à la date du 14 septembre 1940 « des avions américains s'autorisèrent le survol des Antilles françaises alors que des avions brésiliens atterraient en Guyane ». Rodolphe Alexandre donne une vision très guyanaise de l'affaire ²⁷ : « Le 16 avril 1941, le gouverneur Chot réussit, après maints subterfuges à obtenir du Haut-Commissaire (...) l'autorisation de construire un aéroport en Guyane afin d'établir un trafic commercial avec les Etats-Unis (...) Les Américains (...) utilisèrent un artifice (...) avec la complaisance du gouverneur Chot, qui consistait à créer une société en commandite simple entre M. M. Alexandre Quintrie-Lamothe, Julien Sainte-Claire et Paul Rambaud. Il en sort l'aéroport du Galion, dont le contrat d'exploitation est signé le 20 avril 1942 ».

La réalité est plus complexe. Un navire américain, le *Benson*, a séjourné à Cayenne, en septembre 1940 ²⁸. Ses occupants tentent de négocier « une protection économique qui laisserait son indépendance politique à la Guyane », et c'est dans ce cadre qu'il faut placer les propositions brésiliennes

26. D. Chathuant, « La Guadeloupe dans l'obédience de Vichy 1940-1943 », p. 8, dans *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 91-94, 1992, p. 3-40.

27. R. Alexandre, *La Guyane sous Vichy*, Editions caribéennes, 1988, p. 138. Dans *La Guyane française, son histoire (1604-1946)*, Editions le Mayouri, Cayenne, 1981, p. 213, le Dr A. Henry évoque cette affaire de façon plus impartiale.

28. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 41. Devouton, 1^{er} avril 1941.

pour une éventuelle indépendance. De façon concrète, la Pan American Airways (PAA) remplace ses hydravions par des avions. Parallèlement, pour établir une chaîne d'aérodromes allant de Panama au Brésil, les Etats-Unis veulent compléter leur base de la Guyane britannique par l'escale de Cayenne. L'amiral Robert transmet les demandes de la PAA et du Brésil à Vichy. Le 24 janvier 1941 ²⁹ les Affaires étrangères rappellent un échange de courrier des 9 et 20, faisant état des prétentions américaines et des visées exprimées dans le passé par le Brésil sur la Guyane. Pour « prévenir une installation permanente trop considérable », celle-ci devra être neutralisable rapidement. Et, comme les Allemands s'opposeront à l'installation d'un service fixe de la PAA, toute participation financière étrangère sera exclue, mais les Etats-Unis pourront débloquer les sommes nécessaires pour l'achat du matériel sur les avoirs français.

Depuis au moins le 20 janvier, Vichy et la CAA s'opposent sur la question du survol des territoires français car des malintentionnés ont abattu un avion allemand au-dessus de la Tunisie. L'article de Rhodes du 31 janvier incite à réagir car il révèle des contenus des accords Greenslade-Robert dont on préférerait ne pas parler, comme les patrouilles navales et « l'énorme bombardier » qui amerrit « tous les jours entre 8 heures et 8 heures trente », et repart après une conversation du commandant avec l'attaché naval ³⁰.

En dépit de cette alerte, le 3 février, le secrétaire d'Etat à l'aviation est d'accord, car l'escale de Cayenne, supprimée au début des hostilités, va être rétablie. Pour lui, rien ne s'oppose au survol, et il veut lier la négociation à l'embargo mis par les Etats-Unis sur 2 avions Loockeed commandés par Air Afrique. Le même jour, le secrétaire d'Etat aux Colonies, l'amiral Platon, rappelle que la PAA dispose déjà d'installations fixes pour l'hydrobase et propose que la colonie soit seule propriétaire, qu'elle effectuera les travaux, tandis que la PAA fournira le carburant, le ciment et les spécialistes.

Le projet interfère au moins depuis le 28 janvier avec une réponse favorable donnée à une demande de l'ambassade des Etats-Unis à Vichy pour le survol de la Guyane par 3 B 18 de l'armée qui iront de Panama à Belem. Leur retour n'est pas prévu car il s'agit de la livraison de bombardiers au Brésil. Le 13 février, la CAA proteste. Vichy répond qu'aucune clause de l'armistice ne s'y oppose et que la CAA n'a pas de représentants dans les Antilles et en Guyane. Peu importe, la commission allemande, qui a saisi l'importance stratégique du projet, exige une autorisation préalable ³¹.

En mars 1941 ³², le département de l'air attribue 500.000 F à Robert pour le terrain. Comme le crédit est insuffisant, et que rien n'indique qu'il a été consommé, il est admis, qu'outre les matériaux et le carburant, la PAA fournira les machines et les camions. Ne serait-ce pas plutôt le gouvernement des Etats-Unis ? Pour compléter l'ambiguïté, en mai, Robert affine la propo-

29. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 41.

30. Vincennes, Marine, TTD 787, 9 mars 1941.

31. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 43.

32. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 42.

sition de Platon et propose la concession de l'aéroport pour 30 ans à une société française, d'où l'appel tardif aux trois prête-noms.

En avril 1941, les Etats-Unis publient les accords Robert-Greenslade dont le contenu a été révélé en janvier. Viennent ensuite les affaires d'Irak en mai, puis l'invasion de la Syrie, en juin, liée aux concessions françaises en matière aérienne. Le 26 juin 1941 ³³, après un rappel de la CAA, Vichy répète que, dans la région, « l'exercice de sa souveraineté n'est soumise à aucune entrave ». Aussi, le 9 juillet, la CAA renouvelle ses exigences pour le survol même par des avions civils et « interdit au gouvernement français d'engager des négociations ou de conclure un accord concernant l'aviation civile avec des Etats ou des ressortissants étrangers ». Le 15, l'exigence d'autorisation étant acceptée, avec une réserve rappelant qu'elle sort du cadre de la convention d'armistice, les vols civils et militaires se poursuivent et, le 31 décembre, la CAA accepte le survol par 6 avions allant au Brésil, après une demande transmise le 3 novembre ³⁴ par Darlan.

Le 14 mars 1942 ³⁵, Vichy est saisi d'une nouvelle demande de survol, pour 9 escadrilles de 5 avions. Survol signifie escale puisque « les étrangers sont dispensés du visa de transit s'ils ne franchissent pas les limites de l'aéroport ». A cause de la rupture des relations du Brésil avec l'Axe, la réponse paraît douteuse et l'amiral Robert décide seul. Le 16 avril, il annonce que le 6, une escadrille, autorisée à survoler, n'a pas trouvé le terrain d'Amapa à cause du mauvais temps et s'est posée à Cayenne, où elle est restée 4 jours, et a été ravitaillée en essence ! Cette escale n'aurait pas été préméditée. Nous pouvons en douter car Amapa se trouve à plus de 400 km de Cayenne.

En juin et juillet, comme par hasard, les relations s'améliorent avec les Etats-Unis, et les 8 autres escadrilles suivent. Le 26 juillet, le discours devient plus clair : 9 avions, achetés aux Etats-Unis, doivent faire escale à Cayenne après un préavis de 24 heures. 4 se sont déjà posés, et sont repartis, après avoir été, dit-on, retenus. Le 3 août, Vichy informe Haye que l'amiral Robert a « donné une solution à l'incident (...) dans le cadre des pouvoirs spéciaux qu'il a reçus à la fin de 1940 », qu'il a été approuvé par le ministre des Colonies, et qu'il serait délicat de soumettre la question à la CAA. C'est d'autant plus inopportun que le Brésil entre dans la guerre quelques jours plus tard.

Le contrat du 20 avril 1942 n'est donc qu'un paravent destiné à prouver qu'il n'y a pas d'accord avec un Etat ou des ressortissants étrangers. Ainsi, l'article 7 prévoit que le personnel de direction sera de nationalité française, et que, pendant la construction, un tiers au maximum du personnel employé aux travaux pourra être de nationalité étrangère, alors que des avions atterrissent au moins depuis le 6. L'aéroport du Galion est déjà une base relais américaine. En compensation, sans doute, les Etats-Unis ont desserré l'étau, mais la Guyane ne bénéficie pas d'un traitement particulier. A la fin de 1942,

33. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 42.

34. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 42.

35. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 43. Les escadrilles se suivent en plusieurs lots.

la situation géopolitique évolue. Les Etats-Unis ont besoin d'un terrain capable d'accueillir les gros porteurs qui se dirigent vers l'Afrique du Nord, via Dakar. Aussi, en mars 1943, le vice-consul des Etats-Unis qui se dit colonel d'aviation, et proclame son appartenance aux services secrets lorsqu'il est ivre ³⁶, suscite le ralliement à la France libre. En avril, l'armée américaine installe un camp pour 1500 Portoricains sur un terrain qu'elle baptise Rochambeau ³⁷ et, en quelques mois, le nouvel aéroport, en partie payé par la colonie, est opérationnel.

Travail, Famille, Patrie ou Travaux Forcés à Perpétuité ?

Depuis les écrits Frantz Fanon, au nom de l'aliénation, il est de bon ton de vilipender l'attachement à la France, mais, en 1943, après le ralliement à la France libre, à 18 ans, Fanon s'est engagé et a participé à la campagne de France. Peu marqué par les conséquences de l'antisémitisme, à cause de la très faible présence juive, l'homme de couleur se sent visé par le racisme affiché par les nazis. A cause du *colour bar* qui sévit aux Etats-Unis, personne n'oublie alors la singularité de la République française. Dans la région, seules les colonies françaises connaissent le suffrage universel depuis 1848, et elles restent seules à envoyer des représentants dans leur métropole. Aussi, le principal reproche fait à la Révolution nationale, c'est de ramener des relents de « rétablissement de l'esclavage ».

L'ambiguïté provient du fait que, plus que la collaboration avec l'Allemagne, beaucoup retiennent des phrases du genre : « nous tirerons la leçon des batailles perdues », du 20 juin 1940, ou encore les consignes du maréchal en septembre 1940 : « Le premier acte seulement est joué (...) Le drame que nous vivons est très ample, il se déroulera sur plusieurs années (...) dans une suite d'événements aussi gigantesques, la situation peut encore se renverser (...) attendons (...) sans compromettre l'avenir ».

A la Guadeloupe, en Guyane et à la Martinique, certains ont néanmoins manifesté précocement leur volonté de continuer la lutte aux côtés de l'Angleterre. Chaque colonie a procédé isolément. Après le procès de 1947, l'amiral Robert reconnaît en 1950, dans *La France aux Antilles*, que les motions des trois colonies ont échoué entre ses mains ³⁸. Il les met au compte de personnes « insuffisamment averties des données du problème » et, tout en les estimant « fort louables », les juge « inopérantes et inopportunes », et refuse de les envoyer au gouvernement ou « de leur donner une publicité qui n'aurait pas servi le désir de cohésion ».

36. Vincennes, Marine, TTD 790, 20 avril 1942.

37. Il s'agit de Rochambeau père, connu de tous les écoliers aux Etats-Unis, pour avoir reçu la capitulation de Cornwallis, à Yorktown, en compagnie de Washington, en 1781, et non du fils, combattant de l'égalité en 1792-1793, à Saint-Domingue et à la Martinique, puis responsable de la répression à Saint-Domingue en 1802-1803, après la mort de Leclerc.

38. Amiral Georges Robert, *op. cit.*, p. 37.

Les Martiniquais n'ont pas su que, le 24 juin, deux jours après l'annonce de l'armistice prévu pour le 25, sous l'égide de Victor Sévère, maire de Fort-de-France, conseiller général et député radical-socialiste, la motion suivante avait été présentée à l'amiral : « Les maires et les conseillers généraux de la Martinique, réunis à Fort-de-France le lundi 24 juin 1940, proclament au nom de l'île son indéfectible attachement à la France, sa volonté de consentir les derniers sacrifices pour parvenir à la victoire finale par la continuation de la lutte aux côtés des Alliés avec l'Empire français d'outre-mer (...) »

Cette motion, qui ne se retrouve pas dans les registres de délibération du conseil général, est citée par Robert qui rappelle que le sénateur Lémery ³⁹ est entré dans le premier gouvernement Laval, et que le président du conseil général, le député socialiste Lagrosillière, annonce son ralliement le 27, trois jours plus tard ! Pourquoi confier cette motion à l'amiral et non au gouverneur ? Mauvaise appréciation de la situation ? Non ! Robert qui, jusque-là ne disposait que du sous-marin *Surcouf* et de trois croiseurs auxiliaires, dont un seul, le *Barfleur*, est sérieusement armé, a vu arriver la *Jeanne d'Arc* et le *Béarn* le 22, puis l'*Emile Bertin*, le 24. Fort de la présence de 2500 à 3000 marins, alors que l'installation à Vichy n'est effective que le 2 juillet, et que le maréchal Pétain, président du Conseil, ne reçoit les pouvoirs constituants que le 10, le pouvoir a déjà basculé entre ses mains. Le gouverneur Bressolles n'ayant plus d'existence politique, la motion est confiée à celui qui est maître des communications extérieures. Au-delà, elle s'adresse au président Lebrun, encore en fonctions, sans référence au général de Gaulle. Pour le contenu, c'est donc du Reynaud, remplacé depuis le 16 par Pétain, que l'on préfère ignorer.

En Guyane, la mairie de Cayenne, alors plus puissante que le conseil général, prend la direction des opérations. Comme la radio lui appartient, elle l'utilise, dit-on, pour diffuser l'appel du 18 juin. Le 26 juin, réunis à la mairie, les trois sociétés d'anciens combattants adoptent une motion qu'elles demandent au gouverneur Chot, de transmettre au Président de la République, donc à Lebrun : « Animée par l'esprit des anciens combattants, consciente des bienfaits dus à la France, terre de toutes les libertés, la population guyanaise refuse d'accepter les clauses de l'armistice signés par le gouvernement de Bordeaux. Consciente aussi de l'aide matérielle et morale qu'elle peut apporter à la Patrie en vue de sa libération, demande comme un honneur de continuer à combattre plutôt que de vivre dans un asservissement déshonorant (...) »

A l'annonce de l'armistice, le capitaine de réserve Chandon a fait défiler sa compagnie dans les rues de Cayenne sans l'autorisation de qui que ce soit, mais il n'arrive pas à réunir autour de lui des gens décidés à chasser Chot, en particulier parce que de Gaulle, qui ne sait peut-être pas qu'il existe, ne lui envoie pas le remplaçant sollicité. Pour fuir la répression, il se réfugie au Surinam et, de là, avec des complicités, organise l'évasion d'environ 200

39. On rappelle qu'il a servi sous les ordres de Pétain, mais il faut ajouter que le maréchal est parrain d'une de ses filles.

relégués qui constitueront une unité qualifiée de « bataillon des bagnards », une des plus importantes troupes faisant allégeance au général de Gaulle avant le ralliement de l'Afrique Equatoriale, où elle est envoyée.

La Guadeloupe a montré aussi plus de persévérance que la Martinique et ici, de Gaulle est nommément cité. A la fin du mois de juin, le gouverneur Sorin semblant hésiter, le syndicat de la presse lui adresse le télégramme suivant : « La presse, interprète quasi-unanimité opinion publique vous demande de prendre disposition urgente pour que Guadeloupe en présence situation actuelle soit fixée sur décision concernant armistice inacceptable ». Le 28 juin, de Gaulle est reconnu par Londres comme chef des forces françaises libres. Le 29, devant le conseil privé, Sorin déclare : « au point de vue politique, la seule attitude à adopter est de rester dans l'expectative », son épouse, née Brown, étant d'origine britannique, il ajoute instinctivement « *wait and see* comme disent les Anglais » avant de lier son désarroi non à la situation régionale, mais à celle de l'ensemble colonial et de la nation, car « le comité national créé à Londres par le général de Gaulle semble perdre la plupart des appuis qu'il avait à un moment donné dans les grandes colonies » et « le gouvernement de Bordeaux est le seul légal »..

Revenu ensuite d'un bref séjour à Fort-de-France impressionné par la forte personnalité de l'amiral Robert et sa nouvelle puissance, il accepte la tenue d'une séance extraordinaire du conseil général pour le 1^{er} juillet, alors qu'il sait que les marins de la *Jeanne d'Arc* inaugureront à cette occasion leur rôle de gardiens du régime. Grâce à cette ambiguïté, un grand débat oppose le député Rinaldo, au président du conseil général Valentino ⁴⁰ et à Tirolien, qui déclare par exemple : « C'est un fait que le Comité national provisoire de Londres a la sympathie d'une grande partie de la population (...) Le peuple veut entendre déclarer par la voix de ses représentants, que la Guadeloupe entière entend lutter pour sauver la civilisation en péril (...) ». Surtout, en s'appuyant sur la loi Tréveneuc du 15 février 1872, qui prévoit le cas où le pouvoir serait vacant en France, depuis le 24 juin, les partisans de la continuation de la lutte envisagent publiquement le remplacement de Sorin par une commission exécutive composée de Valentino, de Tirolien et de Pentier.

Le 12 juillet, Valentino et ses amis manifestent lors de l'escale du *Cuba*, qui transportait plusieurs centaines de réfugiés espagnols en Amérique du Sud, puis, à l'occasion de la fête de Schoelcher, le 21 juillet, prenant à contre-pied la volonté exprimée par le régime d'intégrer celui-ci à l'œuvre de Révolution nationale, Valentino fustige le gouvernement du maréchal, rappelle que Schoelcher s'est opposé au coup d'Etat du 2 décembre 1851, et surtout, évoque le rétablissement de l'esclavage et la révolte de Delgrès en 1802.

Arrêté le 25 juillet, il est jugé en Guadeloupe le 14 septembre par un tribunal régulier qui se trouve désarmé. L'amiral le fait transférer à fond de cale à la Martinique, et l'envoie le 29 janvier 1941 devant le tout nouveau tribunal militaire permanent, juridiction d'exception qui, en apparence,

40. Rinaldo et Valentino sont des gens de couleur. Ne pas confondre avec des Italiens.

l'acquitte. Inconnue du public, l'affaire agite le barreau qui prépare un banquet en son honneur. Mais, depuis le 10 septembre, l'amiral peut faire procéder à l'internement administratif des « individus dangereux pour la défense ou la sécurité publique » et, ce même 29 janvier, présidé par le colonel Quenardel, nouveau venu comme le capitaine Tourtet, qui fait ses premières armes dans la répression, le tribunal militaire demande l'internement de Valentino au camp de Balata, à la Martinique. Le même jour, le gouverneur Nicol et l'amiral confirment ⁴¹. Ramené aux Saintes, il s'évade. Repris, le régime l'envoie quelques mois plus tard méditer aux Iles du Salut, en Guyane, jusqu'à la libération de cette colonie.

Le public martiniquais a appris la détention « provisoire » de Valentino à Balata par une courte annonce du *Journal Officiel* du 1^{er} février 1941. Dans *La Paix* du 24 août, puis dans *Le Clairon* du 26, le pouvoir ajoute quelques aspects déformés des événements de juillet en faisant reproduire un article de l'*Informateur* de la Guadeloupe, journal du député Satineau, qui annonce « qu'un complot ourdi par de mauvais Guadeloupéens, qui ont voulu détacher l'île de la métropole pour en faire un soi-disant Etat indépendant », « vient d'être découvert », et que les conjurés avaient demandé l'aide des Anglais. Valentino est « en geôle ». Tirolien condamné à 8 mois de prison avec sursis.

Après l'évocation feutrée de l'asservissement par les Guyanais, le 21 juillet le thème du rétablissement de l'esclavage est donc lancé ouvertement à la Guadeloupe, plus discrètement à la Martinique, où le 24, le journal catholique *La Paix* se permet d'écrire : « On a osé susurrer tout bas qu'un statut spécial serait imposé aux populations coloniales et qu'on ne rêvait en haut lieu à rien moins que le rétablissement de l'esclavage ». Qui susurre ? Nous avons entendu cette phrase au temps de l'amiral Robert, et un descendant de fonctionnaire européen arrivé en 1941 nous a assuré que, sur le bateau, cette éventualité était évoquée sans émotion particulière.

En août 1940, des articles sur la femme au foyer sont suivis par l'annonce que « la France de demain sera agricole et paysanne ». A la fin de septembre, à l'occasion de la préparation de la rentrée scolaire d'octobre, le public apprend qu'en 1939, 65 élèves ont été reçus au Brevet supérieur et 89 au baccalauréat, mais que les services publics et privés ne pourront absorber que 40 à 50 hommes et 15 à 20 femmes par an, et que, d'ici 10 ans, l'administration ne recrutera pas 8 instituteurs de plus. On voit donc planer une menace de réduction allant de la moitié aux deux tiers.

Le Pensionnat colonial, établissement d'enseignement secondaire féminin, est déclassé, et devient un établissement d'enseignement primaire supérieur. Six cours complémentaires préparant au brevet élémentaire sont supprimés. Ceux qui subsistent sont transformés en cours complémentaires à section agricole pour les garçons et à section commerciale et ménagère pour les filles. L'extension d'un embryon d'enseignement technique de niveau secondaire

41. L'appel à l'Angleterre n'est pas prouvé. Le consul des Etats-Unis contribue à intoxiquer le Département d'Etat en prétendant que les conjurés voulaient un Etat libre « sous la protection des Etats-Unis ». Fitz A. Baptiste, « Le régime de Vichy en Martinique (...) » *Cahiers du CERAG*, n° 37, tome 2, Fort-de-France, novembre 1979, p. 12. Dépêche du 3 septembre 1940.

et l'ouverture d'un établissement agricole satisfont ceux qui y vont, mais suscitent la réprobation de ceux qui estiment que seul l'enseignement secondaire classique est susceptible de favoriser l'évolution profonde de la société. Insister sur le travail manuel, toucher à l'enseignement, supprimer les élections, c'est revenir aux amiraux de Gueydon, à la Martinique, et Vaillant, à la Guadeloupe, sous le Second Empire, c'est rétablir l'esclavage

Le développement des cantines scolaires, celui des allocations familiales pour les femmes mariées, dans des colonies où la majorité des mères sont célibataires, ou encore l'entrée de femmes dans les conseils municipaux, ne compensent pas les effets moraux de la mise à pied, au nom du partage du travail et de la femme au foyer, des épouses dont le mari est lui aussi fonctionnaire, car il devient évident que le régime a engagé une guerre contre les fonctionnaires de couleur accusés de trop aimer les élections.

En septembre, Carde et Revoil commencent leur tournée. Ils ont certainement contribué à influencer sur les événements puisque, en janvier 1941, Carde conclut en termes galants que l'amiral est trop bon pour les nègres, et qu'il faut le limoger. Entre-temps, le 25 novembre, l'amiral Platon a renouvelé et étendu les pouvoirs de Robert et le 4 décembre, ses instructions aux trois gouverneurs ont confirmé une subordination, jusqu'alors, de fait.

L'inspecteur des colonies Devouton ⁴², n'est pas plus tendre. Le 24 mai 1941, de Basse-Terre, il met le secrétaire d'Etat aux Colonies en garde contre les gens de couleur qui, « à l'apparition de navires de guerre », risquent de se soulever. Il mélange appréhensions, antagonisme avec la Martinique, accusée d'être favorisée dans la répartition du ravitaillement, et aversion pour les fonctionnaires de couleur : « La population de couleur de la Guadeloupe reste attachée à la France mais elle craint que le changement survenu dans la politique extérieure n'entraîne pour elle une régression du point de vue social. Cette population est d'autre part profondément hostile aux usines dirigées par des entreprises métropolitaines ou martiniquaises (...) Cet état d'esprit est soigneusement entretenu par les politiciens privés de leurs prébendes et par leur clientèle composée de fonctionnaires du pays, en activité ou en retraite ». Ensuite, nous en venons à la compagnie d'infanterie composée de « militaires du pays dont (...) la fidélité est très incertaine », et Devouton estime que, pour assurer la protection des familles européennes, des usines et des points sensibles (postes, perceptions), on ne peut compter que sur la *Jeanne D'Arc*, 133 gendarmes, plus quelques « éléments sûrs préservés sur la compagnie d'infanterie coloniale et les réservistes européens », armés par la gendarmerie.

A croire que les Européens et les fils d'usiniens ne partent pas en dissidence. L'ambiguïté provient aussi du fait que certains n'ont voulu voir dans ce mouvement qu'une émigration de gens de couleur poussés par la faim. Au procès de l'amiral Robert, son défenseur, Me Gain a proclamé ⁴³ : « Sachez

42. Vincennes, SHAT, 13H 4.

43. P. Zizine jeune, *L'amiral Robert Ex-Haut commissaire aux Antilles et en Guyane devant la Haute Cour*. Paris, 1947, p. 30.

aussi qu'il se trouvait devant une foule amorphe qui ne pense qu'à manger et que ce n'est pas par patriotisme, mais par intérêt que les Antillais sont partis en dissidence ». Ceux qui les accueillait dans les îles britanniques de la Dominique et de Sainte-Lucie ont propagé cette appréciation en racontant l'émerveillement avec lequel ils engloutissaient leurs premiers sandwiches. C'est en particulier le cas des gens de couleur, pour qui, en 1942 et 1943, le pain, du vrai pain, et non un mélange gluant de farine de blé et de farine de maïs – d'ailleurs plutôt réservé aux marins, – le beurre et le jambon, étaient d'autant plus des aliments de rêve qu'une nuit de traversée creuse.

L'amiral Robert, et son entourage, racistes ? Jusqu'à l'éviction des élus, l'amiral a d'excellents rapports avec Sévère, maire de Fort-de-France, député et dignitaire maçonnique. Avocat, celui-ci est loin d'être le seul élu à ne pas être fonctionnaire. Il y aurait aussi le « nègre » de l'amiral, Henri Thomasset, haïtien naturalisé français, dont nous ne connaissons pas la couleur exacte. Dit homme de confiance de Bayle à la censure et à l'information, il serait rentré en France avec le dernier carré qui entoure l'amiral sous le nom de Boutiny ⁴⁴. Nous avons évoqué des décisions liées à l'idéologie du régime qui avaient fait parler de rétablissement de l'esclavage. La confiance presque exclusive accordée aux marins et aux civils d'origine européenne, les inégalités dans la répartition de la pénurie, contribuent dramatiquement à creuser le fossé.

A l'inverse, des marins épousent des femmes de couleur, alors que leur statut militaire exige une autorisation préalable. Jamais la marine n'a recruté autant d'hommes de couleur, en partie pour remplacer les dissidents européens : en 1943 ⁴⁵, 64 % du personnel à terre, 14 % sur la *Jeanne d'Arc*, à peu près autant sur l'*Emile Bertin*. Certains se retrouvent dans les groupes de surveillance côtière chargés de la répression de la dissidence. Par contre, on ne les remarque pas dans les compagnies de débarquement, fer de lance du maintien de l'ordre. A la Martinique, la nomination d'une dizaine de maires békés a frappé les esprits. On a retenu leur couleur, en oubliant que ce sont des notables ruraux, nommés au nom du corporatisme, que trois étaient déjà maires, et que les autres sont surtout des officiers anciens combattants. Comme l'homme de couleur Chalono, apparenté à Monnerville, confident d'Eboué, un de Reynal a été interné au fort Napoléon pour avoir placé un V sur sa voiture ⁴⁶, en dépit des supplications de sa puissante parenté.

Entre 4000 et 5000 personnes sont parties en dissidence. Dès 1940, à la Martinique, le conseiller général de couleur des Etages est arrêté, puis condamné, en 1941, à 10 ans de travaux forcés pour avoir monté un réseau qui favorisait le départ de militaires européens. En Guyane, Chandon et ses amis, résidents européens, recrutaient des relégués. Par la suite, le mouve-

44. F. A. Baptiste, ouv. cité, p. 33, en donne pour preuve une source américaine et le dit Vaisseau de Boutigny. Nous devons lire lieutenant de vaisseau de Boutiny. Toute ambiguïté n'est pas levée car le 20 juillet 1942, l'enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe de Boutiny est chef de la section de transmission de l'Etat-Major. (Vincennes, Marine TTD 789).

45. Vincennes, Marine, TTD 794. A terre, 269 Antillais sur 419, officiers compris.

46. Le V de la victoire, popularisé par Churchill qui faisait ce signe avec l'index et le majeur.

ment devient tellement diffus qu'il est pratiquement insaisissable. Des békés, dits blancs-pays à la Guadeloupe, ont rejoint la France libre. Au grand désespoir du gouverneur Nicol, son fils s'est évadé avec un ami béké. Proportionnellement les marins et soldats d'origine européenne sont partis plus que leurs homologues antillais. Le patriotisme est moins en cause que l'argent car le passage coûte entre 800 et 1000F.

On peut tenter de mesurer le phénomène lors de la révolte de la *Jeanne d'Arc*, en avril 1943. Près de la moitié des Européens déserte. Sur 360 marins, 50 sont de couleur. Parmi ceux-ci, 1 est en instance de réforme et 1 en fin de contrat. Sur les 48 restants, 8 ont déserté, soit près de 17 %, mais l'engagement de 12 doit être résilié, et 13 doivent être débarqués. Seulement 15, soit 31 %, sont suffisamment sûrs pour être conservés à bord. Reste un noyau irréductible d'Européens, et des Antillais qui n'auront pas d'état d'âme en juillet 1943.

Les étapes du ralliement ne manquent pas d'ambiguïté. Le 17 mars 1943, la Guyane rejoint la France libre et fait appel simultanément à de Gaulle, Giraud, et Eboué. Mais le rapprochement entre de Gaulle et Giraud commence seulement le 24 à Casablanca. Les Etats-Unis, qui ont fomenté le mouvement, étant pour Giraud, et maîtres des liaisons aériennes, le colonel Le Bel précède le gouverneur giraudiste Rapenne. Le 26, ce dernier est à Cayenne et, lorsqu'il tente de faire crier « Vive Giraud », instinctivement, la foule réplique : « Vive de Gaulle » ! Finalement, Berthaud, le gouverneur nommé par de Gaulle, l'emporte.

Libéré, Valentino veut rejoindre la Guadeloupe, mais c'est un gaulliste de la première heure qui a vécu aux îles du Salut avec d'autres déportés gaullistes. Après bien des tergiversations, on lui permet de regagner les Antilles où il tente, à partir d'avril, de soulever la Guadeloupe, en liaison avec les Etats-Unis et le contre-amiral Battet, ancien commandant de l'*Emile Bertin*, mêlé à la répression des premiers mouvements de résistance, puis devenu giraudiste et numéro deux de la Marine à Alger. La répression, qui ici, fait des morts, l'emporte. Battet avait tenté de rallier Robert, mais celui-ci, qui a déjà dit non à un envoyé du général de Gaulle, a rejeté « les deux dissidences ».

A la Martinique, le mouvement de protestation commence aussi à se renforcer en avril, mais on en reste au stade des lettres adressées à l'amiral. Le 3 mai 1943, le consul américain quitte la Martinique, suivi quelques jours plus tard par l'observateur naval. Pour tous, il est évident que les Etats-Unis abandonnent Robert. Le mouvement se structure pour célébrer le 18 juin et manifester le 24, jour anniversaire de l'armistice. L'amiral fait interner des cadres, en particulier au camp de Balata, où le lieutenant Renvoisé prend leur parti et se soulève le 27. Le commandant Tourtet, qui s'est rendu à Balata pour parlementer, prend la tête du mouvement. L'armée de terre suit, les artilleurs pointent leurs canons sur l'*Emile Bertin*, alors en cale sèche et, pour éviter un bain de sang, l'amiral tente de négocier son départ avec les Etats-Unis, qui transmettent au Comité français d'Alger. Et, c'est ainsi que la Guadeloupe, qui était en avance, est libérée à partir de la Martinique.

Ici, l'ambiguïté vient de la personnalité de Tourtet. Celui-ci a prétendu avoir été rappelé de Guyane à cause de ses opinions, puis éloigné de tout commandement et affecté à des tâches subalternes. L'amiral souligne son rôle à compter du 27 juin et le dédouane en le disant « gaulliste notoire ». Nous observons qu'il n'est pas parti en dissidence comme le commandant Sarrat. Surtout, nous l'avons vu au tribunal militaire qui juge Valentino. En Guyane, il a envoyé les amis de Chandon au bagne. Parti capitaine, il est revenu commandant. Mieux encore, à la date du 18 mai 1942 ⁴⁷, à un moment où le colonel Quenardel est pratiquement dépossédé de son commandement car il ne veut pas tirer sur les Américains, Tourtet a reçu « le commandement effectif de toutes les unités affectées (...) à la défense du Front de mer et de la position Sainte-Catherine, Vieux-Moulin » : infanterie, artillerie de côte ou anti-aérienne du fort Saint-Louis, et même les fameuses compagnies de débarquement. En somme, les troupes qui couvrent Fort-de-France et l'amiral. L'homme de confiance monte à Balata et en redescend gaulliste et, virtuellement, lieutenant-colonel.

Des résistants qui s'ignorent et sont ignorés !

On a lu les publications de l'époque en partant de présupposés contradictoires. Ainsi, dans le tome 2 des *Cahiers du CERAG* consacrés à « La Martinique sous l'amiral Robert », Ménil, un des fondateurs de la revue *Tropiques*, en avril 1941, met minutieusement en valeur quelques phrases assassines. En avril 1943, les rédacteurs ne se montrant pas assez dociles, alors que le régime est aux abois, la revue est interdite. A l'inverse, dans le premier tome du même ouvrage, sous le titre « Vichysme et Vichystes à la Martinique », Burton met en valeur l'idéologie du régime et les attitudes collaborationnistes en faisant une lecture des autres publications, détachée de la censure. De notre côté, nous ferons ressortir des ambiguïtés en centrant la recherche sur Mgr Genoud à la Guadeloupe, et le clergé de la Martinique.

A cette époque, les protestants sont rares. Les israélites et les musulmans encore plus. Reste donc l'Eglise catholique. Peu nombreux, les gens d'Eglise semblent s'être tenus sur la réserve en Guyane où, à lire *La Guyane sous Vichy* de Rodolphe Alexandre, on pourrait croire à une absence totale. A la Guadeloupe, selon le P. Fabre ⁴⁸, Mgr Genoud, qui a 80 ans en 1940, va jusqu'à flétrir « l'indigne français, vociférant de Londres ; l'ex-général de Gaule (sic) militaire déserteur, insulteur grossier, perfide ennemi de la France dont il prétend être le protecteur », et accepte le transfert de la loge des *Elus de l'Occident* à l'Association diocésaine. Après la libération, le P. Rielh se fait traiter de « boche », des pétitions circulent pour « limoger le curé de la cathédrale », le P. Guilbaud. Le P. Lambert doit quitter la paroisse de Saint-Claude pour se réfugier à l'évêché. Aux Vieux-Habitants, le presbytère du P.

47. Vincennes, Marine, TTD 790.

48. C. Fabre, *Dans le sillage des caravelles, Annales de l'Eglise en Guadeloupe, 1635-1970*. Aubenas, 1976, p. 305 et 306.

Buisson est attaqué à coup de pierres, et le chanoine Desclos demande à rentrer en France « à cause de son serment de fidélité au maréchal Pétain ».

Sempaire retient la thèse du soutien inconditionnel à la Révolution nationale ⁴⁹. Chathuant ⁵⁰ sait, lui aussi, que le curé du Moule a été nommé maire et que sept autres prêtres ont été placés dans des conseils municipaux, participation à la vie publique que nous ne retrouvons pas dans les deux autres colonies. Il sait que la population n'en a pas voulu au curé du Moule, et que le P. Dugon, curé de Gourbeyre, est parti en dissidence en mai 1943. Et, reprenant une affirmation officielle, sans la critiquer, conclut : « l'enthousiasme affiché de l'Eglise guadeloupéenne pour la Révolution nationale ne doit pas masquer ce qui apparaît dans certains dossiers du Département comme la marque inconditionnelle d'un intérêt lié à des questions d'argent » !

Pour la nomination d'un coadjuteur, Mgr Gay, le 13 janvier 1943, le P. Fabre ⁵¹ ne retient que la volonté du pape de faire aider un « vénérable évêque (...) accablé par l'âge ». Chathuant ⁵², indique brièvement dans une chronologie qu'une affaire Genoud éclate en octobre 1941, est relancée en mai 1942, et écrit à la date du 10 février 1943 « l'administration commence à négocier avec Vichy le remplacement de l'évêque », alors qu'il l'a été depuis le 13 janvier.

De fait, en dépit de sa docilité apparente, dès octobre 1941 ⁵³, Mgr Genoud a cessé de plaire. Le 16 mai, à l'époque de la première relance de l'affaire, une note de l'amiral Platon, secrétaire d'Etat aux Colonies, adressée à Laval, président du conseil et ministre des Affaires étrangères, nous apprend que des démarches ont été entreprises auprès du nonce, car Mgr Genoud « très diminué par son grand âge, semble avoir perdu son autorité sur son clergé (...) divers incidents qui se sont produits dans cette colonie en octobre dernier, rendent de plus en plus souhaitable la désignation d'un nouvel évêque, ou, au moins, d'un coadjuteur (...) pour diriger un clergé facilement influencé par des considérations locales et comportant en outre quelques prêtres étrangers. Mgr Genoud, cédant aux sollicitations d'un ancien chef de service de l'Instruction publique de la Guadeloupe, dont le rappel venait d'être décidé par mon département, avait envoyé le 6 octobre une lettre circulaire aux curés de son diocèse pour leur demander d'approuver l'action de ce fonctionnaire, pourtant désavoué par les autorités locales ». Contre les sentiments de son clergé et même de ses vicaires généraux « qui lui reprochaient justement (...) une attitude hostile à la religion », il s'est donc immiscé dans les affaires temporelles. Auparavant « dans une cérémonie privée », il avait « béni le mariage de ce fonctionnaire, jusque-là libre penseur avéré ».

Et, pire encore, ce vieillard, que l'on prétend sénile, a osé tenir tête à Sorin

49. E. Sempaire, *La Guadeloupe au tan Sorin*, mémoire de maîtrise, CUAG, Fort-de-France 1979, édité Pointe-à-Pitre, 1979, p. 60.

50. D. Chathuant, *art.cit.*, p. 19.

51. C. Fabre, *op.cit.*, p. 309.

52. D. Chathuant, *art.cit.*, p. 33.

53. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 44.

et à Rouyer : « Le gouverneur et le contre-amiral chef des services de la communication et de l'information (...) étant allés exposer à l'évêque les dangers que comportait son attitude et l'éclairer, Mgr Genoud a refusé de les écouter et a même éconduit l'amiral ». On lui reproche aussi la constitution « d'une association (...) avec des personnes dont l'esprit d'opposition au gouvernement actuel était bien connu dans la colonie », sa « tendance à couvrir de sa protection des gens peu intéressants (...) et à se mettre en travers des décisions des autorités locales » et, bien entendu, une affaire de collecte de 100.000 f. « sans que son conseil ait été consulté ».

Déjà au courant, le Vatican attend encore 9 mois avant de nommer Mgr Gay, représentant de la congrégation des Pères du Saint-Esprit auprès de Vichy, chargé d'assurer la liaison avec les missions spiritaines par lettre et radio, ce qui lui donne l'occasion de côtoyer le nonce Valerio Valeri et Mgr Chappoulie. L'ambiguïté n'est pas levée pour cela. Le règne des amiraux s'étant achevé à Toulon, les Colonies ont été dessaisies. Le 27 janvier 1943 ⁵⁴, l'amiral Platon, qui a appris la nouvelle par l'*Osservatore Romano*, écrit à Laval qu'il « serait heureux d'apprendre que Mgr Gay n'a pas été nommé sans consultation préalable du département ». Le 5 février ⁵⁵, il ajoute : « Mgr Gay est, de notoriété publique, un gaulliste effréné. Il faut lui refuser son passeport de sortie de France ». Les Affaires étrangères répondent que la nomination a été faite avec l'agrément du chef du gouvernement à la suite de la demande formulée par les Colonies, et que le Saint-Siège « poursuivait l'examen de cette affaire avec lenteur quand un certain mandement publié par Mgr Genoud est venu démontrer à quel point les appréhensions du ministère des Colonies étaient fondées », tandis que Mgr Gay est « très dévoué au maréchal ». Le 27 février, Platon, qui a vu Séguin, revient à la charge et affirme que « tout en se réclamant du maréchal », Mgr Gay est « capable », le mot est rayé et remplacé par « prêt », « à favoriser ou même à propager » la dissidence en tous points de notre empire, et qu'il le qualifie de gaulliste à cause de l'indulgence et de l'approbation manifestées aux dissidents d'Afrique équatoriale et centrale.

Les Allemands lui refusant l'autorisation de sortie, Mgr Gay s'adresse aux Italiens, part le 8 juin pour Rome, rejoint le Portugal en avion, s'embarque pour un périple qui le conduit en Afrique, au Brésil, puis à Trinidad, et arrive à la Guadeloupe le 10 août, près d'un mois après le ralliement à la France libre. En public, Mgr Genoud lui fait bon visage, mais le P. Fabre ne tente pas de comprendre pourquoi « un jour de juillet 1944 », on « fut bien étonné de le voir arborer ostensiblement la croix de Lorraine ».

A la Martinique, l'Eglise fait figure de groupe moins divisé, résistant à l'intérieur du système, et soucieuse du lendemain. De plus, elle a un journal, *La Paix*, crédité du plus fort tirage des Antilles françaises. On n'a retenu que son que son adhésion à un régime pour lequel Mgr Varin de la Brunelière n'a jamais nié ses sympathies. Mais il a aussi déclaré qu'un officier de marine,

54. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 48, p. 23.

55. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 48, p. 38 et 39.

sans doute Bayle, lui a écrit : « Je ne comprends pas, vous les curés, vous êtes contents quand vous recevez des coups ! Pour une fois que vous avez un gouvernement qui vous soutient, vous vous montrez tiède à son égard ».

Les écrits que nous avons pu confronter aux traditions orales des acteurs, lorsqu'il en était encore temps, prouvent que, derrière l'évêque, il y a les P. P. du collège et les rédacteurs successifs du journal *La Paix*, les P. P. Delawarde, qui deviendra supérieur du collège, Paquin et Le Gallois. Leurs allers et retours sont liés à leur manque de docilité. L'ambiguïté vient du fait que l'Eglise accepte les avances du pouvoir, se plie comme les autres journaux à la censure, publie des articles imposés, insère par intermittence, contre sa volonté, le journal *La Légion* dans *La Paix*, mais profite de son statut privilégié pour émettre des protestations auxquelles d'autres n'auraient pas survécu.

En janvier 1941, Mgr Lequien meurt. Nommé le 29 octobre, son successeur, Mgr Varin de la Brunelière, est sacré le 21 janvier 1942 par Mgr Gourtray, évêque de la Guyane. *La Paix* du 24 rend compte de la cérémonie en précisant : « Par la volonté de Monsieur l'Amiral Haut Commissaire, la cérémonie a revêtu un éclat extérieur tout particulier ». Et, dans l'éditorial, on peut lire : « N'oublions pas enfin quelques théoriciens bizarres de la politique qui, pour soutenir l'Action catholique, voudraient qu'elle ne vienne plus chercher ses aspirations dans l'Evangile ».

On pourrait croire que, pendant un an et, à une époque où le régime bénéficie d'une large adhésion, *La Paix* s'est contentée de l'encenser. L'Eglise n'a pas pris la défense des personnes internées pour actes de dissidence, et elle ne s'est intéressée à ceux qui ont été poursuivies pour délits économiques qu'en 1942, à cause de la torture. Par contre, elle a été profondément choquée par l'application des lois anti-maçoniques et anti-juives.

Burton ⁵⁶ écrit : « étant donné que les juifs locaux ne constituent pas un groupe distinct, il est fort probable que tout est resté au stade du verbalisme ; signalons pourtant que Claude Lévy-Strauss, de passage à la Martinique, s'est fait traiter par les autorités de judéo-maçon à la solde des Américains. (*Tristes Tropiques*, p. 213 ⁵⁷ ». L'observation pourrait provenir d'un irresponsable puisque Lévy-Strauss reconnaît avoir été vite traité en privilégié. La question n'est pas évoquée en Guyane. En Guadeloupe, gens du négoce ou réfugiés, les juifs ne sont pas inquiétés. D'ascendance juive, l'épouse du gouverneur Sorin arrive au début de 1941. Elle n'est pas seule. Après le fameux voyage du *Cuba* de juillet 1940, en décembre, le contre-amiral Platon, a demandé à Robert d'étudier les possibilités d'hébergement d'étrangers à la Martinique et à la Guadeloupe. Celui-ci a répondu en janvier 1941 qu'il ne pouvait en accueillir plus de 400, à cause des difficultés de ravitaillement, et parce que « les Etats-Unis affectent de s'inquiéter de toute arrivée d'étrangers dans ces îles ». Le 2 mai 1941 ⁵⁸, il ajoute : « Fort-de-France reçoit par chaque navire venant

56. R. D. E. Burton, *art.cit.*, p. 71.

57. En fait, p. 31.

58. Affaires étrangères, Guerre 1939-1945, Vichy-Amérique, n° 41.

de Casablanca des passagers en transit pour les Etats-Unis, certains sans visa, ni raison valable », et pour éviter la « présence sans limite de durée d'individus souvent douteux et sans ressources », éléments de trouble, il demande d'interdire aux gens qui ne feront que transiter d'embarquer sans visas.

De fait, c'est le consul des Etats-Unis, Malige, qui a soulevé le problème en demandant à être informé « de tous les manifestes de passagers », pour empêcher toute « action contre les intérêts américains ». Le 10 mai, Robert acquiesce à sa demande et, en août 1941, ce sont les Américains qui semblent porter le coup d'arrêt, lorsqu'ils autorisent la reprise des relations avec le Maroc, en limitant les passagers, dont la liste est soumise préalablement à leur consul de Casablanca, aux relèves de fonctionnaires et de militaires.

Du persiflage de Lévy-Strauss, empreint de contrevérités, comme la CIA en 1941, et de silences, nous relevons qu'il aurait embarqué en février 1941 à Marseille sur le *Capitaine-Paul-Lemerle*, cargo aménagé, sur lequel sont entassés « trois cent cinquante personnes environ », tous en dortoirs dans les cales, sauf trois femmes et quatre hommes qui occupent les deux cabines. « Des quatre mâles privilégiés, l'un était un marchand de métaux autrichien qui savait sans doute ce que lui avait coûté cet avantage ⁵⁹ ; un autre, un jeune « béké » (...) le seul qui ne fût pas présumé juif, étranger ou anarchiste ». Dans les cales, Victor Serge, ancien membre du Komintern, et écrivain, sorti des prisons de Staline en 1935, qui achèvera sa vie en 1947 au Mexique, et l'écrivain André Breton. Le rapprochement avec la dépêche de Robert de janvier 1941 s'impose, et le bateau a visiblement fait escale à Casablanca.

A Fort-de-France, sans souffler mot de son passage au consulat américain et, sans préciser que, depuis 1940, dans le cadre de sa politique de repeuplement par des blancs, le dictateur Trujillo favorise l'établissement d'une colonie juive à Sosua, dans le nord du pays, et que ce pays est aussi une zone de transit, Lévy-Strauss observe qu'« on implorait des visas du consul dominicain ». Et, pendant qu'André Breton tombe en arrêt devant le premier numéro de *Tropiques*, et inaugure une longue amitié avec Aimé Césaire et son entourage, notre héros fait des « visites fréquentes à un journal religieux, dans les bureaux desquels des Pères de je ne sais quel ordre avaient accumulé des caisses pleines de vestiges archéologiques », autrement dit : *La Paix*, les Pères du Saint-Esprit, et les collections du P. Delawarde, alors mobilisé pour ranimer son zèle. L'auteur ne peut donc avoir ignoré les aventures de Salinsky mais il préfère étaler le fantasme de l'homme condamné en cinq minutes à huit ans de prison pour avoir coupé l'oreille d'un camarade d'un coup de dents.

A la Martinique, le *Journal officiel* du 18 janvier 1941 fait état de l'internement administratif d'Abraham L. Weisz, et d'un Lévi, déportés aux Saintes en compagnie de Culot René. Celui du 15 mars cite Hervé De France, agent de chancellerie, qui semble juif, mais il s'agit alors d'actes de résistance, et le dernier est condamné à cinq ans de prison dans le cadre de l'affaire des Etages. N'ont-ils pas profité de la même mansuétude que le commissaire principal de marine Franck, parti on ne sait ni où ni quand, et

59. Allusion à la lourde taxe exigée pour obtenir le droit d'émigrer.

revenu entre août et décembre 1943 ? Le 8 août ⁶⁰, on le dit : « éliminé jadis de son corps par les lois sur les juifs ». Le 13, nous apprenons qu'il a été réintégré le 1^{er}.

Datée du 8 août 1942, une liste montre que deux femmes et 13 hommes, dont 3 ont femmes et enfants juifs dans l'île, se sont soumis à la déclaration obligatoire. Sarah Lazareff, mariée à un industriel de couleur, et mère d'enfants chrétiens qui ne sont pas évoqués, s'est, selon la tradition, déclarée par bravade. Il est vrai qu'elle est de surcroît dignitaire maçonnique. Une autre femme, épouse elle aussi d'un chrétien de couleur, s'est dispensée de cette formalité. Par contre, le juif de l'amiral, Louis Sussfeld, cadre de la Banque nationale de commerce et d'industrie ⁶¹, s'est déclaré. Lors du procès de 1947 ⁶², premier témoin introduit : « Il couvre l'amiral d'éloges dithyrambiques, prône son administration, ose même prétendre que les Européens établis à la Martinique étaient désavantagés » Sans tenir compte des témoignages accablants que lui oppose le président, il « continue sa déposition élogieuse ».

Reste l'affaire d'Ilja Salinsky. Ancien élève de l'école normale, et agrégé de mathématiques en poste au Lycée Schoelcher de Fort-de-France, cet officier de réserve est mobilisé en 1939. Revenu après la défaite, il est immédiatement chassé. Les mauvaises langues disent que le collège des P. P. du Saint-Esprit a récupéré un agrégé à bon compte. De fait, alors que du jour au lendemain cet homme s'est trouvé sans ressources, de concert avec leur nouvel évêque et leur journal, ils ont osé, ont résisté aux pressions, et manifesté leur détermination dans des articles qui, aujourd'hui, valent leur pesant d'or.

Sans remonter très loin, à cause de la Pologne, le 30 septembre 1939, *La Paix* traitait Staline, Molotov et Hitler de suppôts de Satan. Les 4 et 28 octobre, le journal évoquait le sort fait aux juifs en Allemagne. Après la rentrée de 1941, le 6 novembre, un éditorial intitulé « Bergson et le catholicisme », justifié par des remontrances concernant Salinsky, rappelle que, si avant sa mort, le philosophe s'était rapproché du catholicisme, en 1937, dans son testament, il a écrit : « Je me serais converti, si je n'avais vu se préparer la formidable vague d'antisémitisme qui va déferler sur le monde. J'ai voulu rester parmi les persécutés ».

A la rentrée de 1942, les pressions se font plus fortes pour faire renvoyer Salinsky. Le 3 octobre, nichée dans *La Paix*, *La Légion* glorifie Darnand, et s'en prend aux juifs. Le 14, la riposte est si nette que l'on peut se demander pourquoi ce texte qui, de surcroît, vante l'attitude des Britanniques, n'a pas été censuré. Un article intitulé « Impudence », sert de prétexte à la publication d'une « liste noire des personnes qui seront condamnées à mort quand la France sera libérée », parmi lesquelles l'amiral se trouve en bonne place. A l'opposé, nous lisons dans un éditorial : « Des considérations d'ordre politi-

60. Vincennes, Marine, TTD 794.

61. B.N.C.I. Aujourd'hui BNP-PARIBAS.

62. P. Zizine jeune, *op.cit.*, p. 10.

que ont amené plusieurs gouvernements à prendre des mesures sévères à l'égard de certaines catégories d'individus, notamment contre les Juifs. La radio de Berne signale, à ce sujet que l'Archevêque (protestant) (sic) de Canterbury, les chefs de l'Eglise écossaise et de l'Eglise libre, ainsi que le grand Rabbín de l'Empire britannique ont constitué une organisation dite « Conseil de la Chrétienté et des Juifs ». Elle (...) déclare avoir pour but : de combattre l'intolérance religieuse et raciste, d'établir une entente réciproque entre les chrétiens et les Juifs (...), de maintenir la collaboration entre les Juifs et les chrétiens après la guerre. Et l'agence télégraphique ajoute : Le cardinal Hinsley, archevêque de Westminster a adhéré à cette organisation, afin, dit-il « de protester vigoureusement contre la persécution des Juifs (...) » En France également, les Autorités religieuses sont intervenues auprès du gouvernement pour atténuer les rigueurs de certaines dispositions (...) En agissant ainsi, l'Eglise n'a nullement l'intention de s'immiscer dans les questions d'ordre politique (...) Elle remplit tout simplement l'un des devoirs les plus sacrés de la mission que lui a confiée le Christ, mission de charité qui ne connaît aucune condition de clan, de race ou de religion (...) ».

L'Eglise n'a pas mieux accueilli les lois anti-maçonnesques d'août 1940. Leur application a été très sélective. Aucun Européen n'a été révoqué. Chef de l'Instruction publique, dignitaire maçonnique connu, et compagnon des recherches archéologiques du P. Delawarde, Revert est remplacé à la censure en décembre 1940 par le lieutenant de vaisseau Bayle. Le 14, *La Paix* annonce le changement en le félicitant pour sa prudence, sa courtoisie et ses impulsions uniquement techniques. Il est dirigé sur l'Afrique du Nord en février 1941.

Par contre, bêtes noires du régime, les fonctionnaires francs-maçons de couleur sont chassés et restent sans ressources jusqu'à la libération. Au moins un maire franc-maçon a été emprisonné. L'Eglise ne les a pas aidés mais on peut rapprocher les faits qui provoquent la disgrâce de Mgr Genoud, en octobre 1941, de l'attitude de *La Paix* face à Revert. En septembre, ce journal met moins de zèle que les autres à publier les listes de francs-maçons et, profitant de sa quasi-immunité, clame son désaveu le 8 dans un éditorial exceptionnel de 37 lignes intitulé : « Eglise et Franc-Maçonnerie. Que l'Eglise et la Maçonnerie soient adversaires, nul n'en saurait douter (...) Mais dans tout ceci —et c'est la question qui nous intéresse— quelle fut et quelle est l'attitude de l'Eglise ? S'immiscer dans ces démêlés purement temporels et profiter ainsi de ce retour de choses pour se venger ; sous couleur de patriotisme et de loyalisme au gouvernement, d'une longue oppression passée ... (sic) Ce serait méconnaître le rôle et les buts de l'Eglise que d'attendre d'elle une telle conduite (...) »

En dépit de quelques articles élogieux, l'installation du Christ dans les prétoires, les mairies et les écoles, n'a pas déclenché un enthousiasme unanime. Ainsi, le 18 avril 1942, l'encart de *La Paix* est tiré d'un discours de l'amiral : « Gouvernement autoritaire ne veut pas dire pouvoir arbitraire ». En face d'un compte rendu relatant l'installation solennelle du Christ dans

les écoles du Lamentin, un long éditorial de 42 lignes, est intitulé : « Le rôle de l'Eglise dans la Révolution nationale ». Nous en extrayons : « le clergé ne s'est pas cru autorisé à profiter des circonstances pour occuper des places influentes et s'est interdit de poursuivre ses polémiques d'avant-guerre contre des contradicteurs aujourd'hui désarmés (...) Le devoir de justicier (...) n'appartient pas à l'Eglise (...) C'est ainsi que le clergé a eu souci de ne pas prendre part aux actes de politique intérieure, qu'il ne s'est ingéré en rien dans la Révolution nationale, qu'il est demeuré au service de tous dans la charité autant que dans l'ignorance des vengeances basses et faciles ». Le 29 avril, de *Menus propos*, signés Spectator, sont encore plus précis : « Autrefois le vénérable (...) maintenant le curé. Eh bien non (...) laissez le curé (...) faire son devoir de prêtre, c'est tout ce qu'il demande ». La litanie ne s'arrête pas là et l'affaire Genoud rebondit en mai. Le mandement incriminé par Laval semble postérieur au débarquement en Afrique du Nord. A la fin de novembre 1942 Mgr Varin de la Brunelière a menacé de protester publiquement si les tortures liées à une affaire de contrebande d'or guyanais ne cessaient pas et, dans les derniers jours, il est intervenu pour demander à l'amiral Robert de s'en aller.

Conclusion :

La mainmise des Alliés sur l'Afrique du Nord et Dakar a changé la donne. Pour Roosevelt, mieux valait Robert que de Gaulle. Maintenant, il y a Giraud. Sans craindre de représailles, les Etats-Unis s'installent ouvertement en Guyane. Pour les irréductibles de la marine, le temps s'est arrêté à Mers-el-Kébir, mais il n'y a plus d'Atlantique ouest, la Martinique est reléguée à périphérie du canal de Panama, les pièces des navires sont à Casablanca, les avions irrécupérables ou obsolètes, l'or aux mains d'une armée prête à passer de la réserve à l'hostilité. *La Paix* exprime l'incompréhension par un leitmotiv difficile à censurer : « Il est des hommes que l'on doit suivre les yeux fermés sans savoir où ils vous mènent : l'amiral Robert est de ceux-là ».

Sauf en Guadeloupe, le régime a emprisonné sans répression sanglante. Reste que, le 2 avril 1942, pour célébrer des changements de dénomination dans les rues de Fort-de-France, Bayle avait fait publier dans un compte-rendu : « Désormais, le nom de l'amiral Robert reste intimement associé aux noms des amiraux de Gueydon et Villaret Joyeuse ». Provocation ou maladresse ? La connotation avec le rétablissement effectif ou supposé de l'esclavage est une évidence. Aujourd'hui, dans les Antilles, la fracture ne s'est pas refermée.

La France libre apporte une rupture marquée par le retour des valeurs républicaines. Mais il reste des ambiguïtés. Le maire élu de Cayenne, un franc-maçon, avait été remplacé par un franc-maçon nommé. Celui-ci reste en place. A la Guadeloupe, Poirier, le secrétaire général de Sorin, remplace son chef jusqu'en septembre. A la Martinique, qui semble plus épurée, le

retour de dissidents sur l'*Emile Bertin* est jugé « inopportun ⁶³ » et, lorsque, le 7 août 1943 ⁶⁴, la justice ordonne une instruction contre le lieutenant de vaisseau Marche, accusé de « violences » à la Guadeloupe, celui-ci, qui refusait de se rallier, est envoyé précipitamment le 9 à Battet « pour éviter un procès de nègres contre la Marine ».

Enfin, en septembre, lorsque l'officier qui a écrit cette phrase rencontre, à Porto Rico, le nouveau commandant américain du district naval, outre une base navale et le contrôle des transmissions, il s'entend réclamer l'installation d'officiers auprès de la censure militaire ainsi que dans son état-major, et conclut : « la Marine américaine entend poursuivre sa politique de conquête, d'avantages durables, en utilisant tous les prétextes ». Il n'est donc pas étonnant que l'amiral Robert porte à son crédit d'avoir rendu les territoires placés sous son autorité « sans hypothèque ».

63. Vincennes, Marine, TTD 794.

64. Vincennes, Marine, TTD 789.